



ANNALES ISLAMOLOGIQUES

en ligne en ligne

Ansl 18 (1982), p. 171-191

Jean-Louis Bacqué-Grammont

Un registre d'emprunts de l'armée ottomane en décembre 1516 [avec 1 planche].

Conditions d'utilisation

L'utilisation du contenu de ce site est limitée à un usage personnel et non commercial. Toute autre utilisation du site et de son contenu est soumise à une autorisation préalable de l'éditeur (contact AT ifao.egnet.net). Le copyright est conservé par l'éditeur (Ifao).

Conditions of Use

You may use content in this website only for your personal, noncommercial use. Any further use of this website and its content is forbidden, unless you have obtained prior permission from the publisher (contact AT ifao.egnet.net). The copyright is retained by the publisher (Ifao).

Dernières publications

- | | | |
|---|--|--|
| 9782724711523 | <i>Bulletin de liaison de la céramique égyptienne</i> 34 | Sylvie Marchand (éd.) |
| 9782724711707 | ????? ?????????? ??????? ??? ?? ???????? | Omar Jamal Mohamed Ali, Ali al-Sayyid Abdelatif |
| ????? ??? ?? ??????? ??????? ?? ??????? ??????? ?????????? ???????? | | |
| ????????? ??????? ??????? ?? ??????? ?? ??? ??????? ??????: | | |
| 9782724711400 | <i>Islam and Fraternity: Impact and Prospects of the Abu Dhabi Declaration</i> | Emmanuel Pisani (éd.), Michel Younès (éd.), Alessandro Ferrari (éd.) |
| 9782724710922 | <i>Athribis X</i> | Sandra Lippert |
| 9782724710939 | <i>Bagawat</i> | Gérard Roquet, Victor Ghica |
| 9782724710960 | <i>Le décret de Saïs</i> | Anne-Sophie von Bomhard |
| 9782724710915 | <i>Tebtynis VII</i> | Nikos Litinas |
| 9782724711257 | <i>Médecine et environnement dans l'Alexandrie médiévale</i> | Jean-Charles Ducène |

UN REGISTRE D'EMPRUNTS DE L'ARMÉE OTTOMANE EN DÉCEMBRE 1516 *

Jean-Louis BACQUÉ-GRAMMONT

Le document D. 9255 des Archives du Palais de Topkapi, à Istanbul, est une liste d'emprunts contractés auprès du Trésor ottoman à la fin de l'année 1516 par vingt-huit hauts dignitaires et gouverneurs nommément cités, ainsi que par un nombre indéterminé d'officiers et de soldats de l'armée qui, quelques semaines plus tard, allait conquérir l'Egypte. Comme il est indiqué à la première ligne du texte, ce document est un récapitulatif succinct (*mü̇gmel*) d'une comptabilité plus détaillée dont le registre a dû exister, et existe peut-être toujours, dans les Archives de Turquie.

On peut aisément dater ce document grâce aux indications qu'il fournit sur les fonctions exercées au moment de la rédaction par les débiteurs cités. On voit ainsi un certain Bâli Beg mentionné comme bey d'Aydin, charge à laquelle on sait qu'il fut nommé le 4 *zîl-ka'* de 922 / 29 novembre 1516⁽¹⁾. Par ailleurs, le texte montre que les sandjaks du Karasi et du Hamîd étaient alors détenus par deux Hüseyen homonymes, ce qui fut effectivement le cas jusqu'au 15 *zîl-ka'* / 10 décembre de la même année, où celui du Hamîd fut nommé dans le Menteše⁽²⁾. Le document D. 9255 dut donc être rédigé entre ces deux dates, plus vraisemblablement au début de cette période d'une douzaine de jours comme on va le voir.

* * *

Pour placer le document dans son contexte historique, il convient de rappeler qu'après leur victoire sur les Mamlouks à Marğ Dâbiķ le 24 août 1516, Selîm I^{er} et l'armée ottomane avaient fait halte à Alep du 28 août au 15 septembre, puis s'étaient mis en route vers Damas où ils devaient demeurer du 27 septembre au 15 décembre. Cette période fut mise à profit par Selîm pour préparer la poursuite jusqu'en Egypte de la campagne engagée dans le cas où Tûmânbây, nouveau sultan mamlouk, repousserait ses propositions

* La présente étude s'inscrit dans le programme des travaux des Equipes de Recherche Associées (E.R.A.) n° 57 et 529 du Centre National de la Recherche Scientifique.

⁽¹⁾ Cf. *infra*, note 3, p. 188.

⁽²⁾ Cf. *infra*, note 4 p. 189 et note 1 p. 190

de paix. Supérieure en effectifs et en armes à feu, l'armée ottomane, qui venait d'écraser ქან්ෂაව ალ-გური, n'avait guère à redouter les derniers Mamlouks au sein desquels l'or, les manœuvres et les promesses de Selîm ébranlaient une précaire solidarité. Par contre, mener de Damas au Caire à cette saison une armée nombreuse et dont l'enthousiasme n'était nullement évident devait poser au sultan ottoman de sérieux problèmes.

Tout d'abord, sauf erreur de notre part, l'histoire ottomane n'avait offert jusqu'à cette date aucun exemple d'une campagne impériale qui se fût prolongée au-delà de l'automne et poursuivie jusqu'à l'année suivante sur le théâtre des opérations. En effet, l'usage voulait que les troupes fussent licenciées avant la saison froide et allassent passer celle-ci dans leurs quartiers habituels, en particulier les *sipâhî*, détenteurs de bénéfices militaires, qui demeuraient dans leurs *zê'âmet* et *timâr*, en surveillaient la gestion et percevaient la part de revenu qui leur était attribuée. Un hiver passé au loin devait les empêcher d'encaisser dans des conditions normales celle-ci, qui constituait en principe leur moyen de subsistance d'une part, d'achat de leurs équipements réglementaires d'autre part. On ne saurait donc s'étonner si, à Damas, en décembre 1516, la perspective de prolonger la campagne en hiver amena la Porte à leur consentir des prêts, à titre d'avance sur les revenus de leurs *timâr*. Ceci nous semble confirmé par le fait que, mis à part les vizirs, le *nişângî* et Hâğa Mîr Gân, tous les personnages cités dans le document D. 9255 tiraient par définition leurs ressources de bénéfices militaires, en commençant par les beylerbeys et beys de sandjaks. On notera par ailleurs que le document ne fait mention d'aucun « salarié » proprement dit de l'armée ou de l'administration : janissaires, fonctionnaires du Palais, etc.

Afin d'apprécier le montant de ces emprunts, il nous semble qu'on peut utilement, dans les quelques cas que nous connaissons, le comparer avec celui du revenu annuel de certains personnages mentionnés, soit à la même date, soit, s'ils exerçaient toujours les mêmes fonctions, en novembre 1521, d'après une liste publiée de titulaires de sandjaks⁽¹⁾.

⁽¹⁾ Il s'agit du document [D. 9772] des Archives du Palais de Topkapı, publié par Ömer Lütfi Barkan, « H. 933-934 (M. 1527-1528) malî yılına ait bir bütçe örnegi » (Un exemple de projet de budget relatif à l'année financière 933-934 de l'Hégire / 1527-1528), *İstanbul Üniversitesi İktisat Fakültesi Mecmuası*, XV/1-4, 1953-1954, pp. 303-307 (abrégé, *infra*, en D. 9772). Pour la datation du document, l'auteur proposait une période allant du 13 şeyval 927 / 16 septembre 1521 à reğeb 928 /

27 mai-26 juin 1522 (cf., *op. cit.*, p. 303, note 1). En réalité, d'après le contenu du texte, on peut donner comme *terminus ad quem* le 24 muḥarrem 928 / 24 décembre 1521, date de la mort de Biyıklı Mehmed Paşa (cf. Şevket Beysanoğlu, *Bütün cepheleriyle Diyarbakır* (Diyarbakır sous toutes ses faces), Istanbul 1963, p. 193), beylerbey du Diyâr Bekir, cité comme tel dans le document. Quant au *terminus ab quo*, dans l'état actuel de nos connaissances, nous le placerions vers le

Il convient de mettre à part le cas de Hayr Beg, officiellement bey de Kûstendil avec un revenu annuel de 500.000 aspres, qu'on voit ici emprunteur de 100.000 aspres, soit 20 %. L'ancien *nâ'ib* mamlouk d'Alep et allié secret des Ottomans depuis longtemps avait dû obtenir de ces derniers toutes garanties quant aux biens qu'il possédait en territoire mamlouk avant son ralliement. Plus caractéristique nous semble le cas de Bâlî Beg qui, venant d'être nommé bey d'Aydîn avec 482.000 aspres par an, en emprunte 50.000, soit 10,37 % de son traitement du moment et 9,31 % de celui qu'il percevra en 1521 (537.000 aspres). Ce pourcentage se retrouve si l'on considère le traitement de 1521 (probablement majoré entre-temps) de deux emprunteurs de 50.000 aspres en 1516 qui, depuis lors étaient demeurés dans les mêmes fonctions : Evrenôs oğlu İskender Beg de Jérusalem (512.000 aspres, soit 11,71 %) et Ferhâd Beg du Teke (422.000 aspres, soit 11,84 %)⁽¹⁾. A partir d'un échantillonnage aussi réduit, on n'oserait évidemment pas avancer des conclusions péremptoires, mais il semble que le montant des emprunts qui nous intéresse correspond en moyenne à un dixième environ du revenu annuel connu des débiteurs. En ne considérant que la catégorie des beys de sandjaks et sans tenir compte

10 novembre de la même année. En effet, on voit que, dans le document D. 9772, le sandjak de Damas, revenant au beylerbey de Syrie, est indiqué comme vacant (*mahlûl*). Or, d'après [IT], Ibn Tûlûn, Henri Laoust, *Les gouverneurs de Damas sous les Mamlouks et les premiers Ottomans (658-1156 / 1260-1744). Traduction des Annales d'Ibn Tûlûn et d'Ibn Güm'a*, Damas 1952, p. 160 : « le mardi 3 muharram 928 [3 décembre 1521], le *mutasallim* du nouveau gouverneur Farhâd Pacha, qui était alors gouverneur de Tripoli, arriva à l'improviste [à Damas]. Il annonça que son maître avait été nommé gouverneur de Damas, depuis vingt jours, à la place d'Ayâs Pacha ». Ces vingt jours nous ramènent donc au début des *evâsit* de *zîl-l-hîgge* 927 / 11-21 novembre 1521. Nous en déduirions donc que, peu avant cette date, Ayâs Paşa fut destitué et que quelques jours s'écoulèrent avant la nomination de Ferhâd Paşa. Toutefois, il convient de remarquer que, d'après le document D. 9772, le bey de Tripoli de Syrie n'était nullement Ferhâd, mais Muştafa b. İskender Paşa, nommé à ce poste dès la conquête par les Ottomans

de la Syrie du nord en septembre 1516, cf. [S], Sa'dü-ddîn, *Tâğü-ttevâriḥ*, II, Istanbul 1280/1863, p. 342 (il semble que ce Muştafa Beg devint par la suite bey d'Alanya, puis de Biregik, et fut tué par les Kızılbaş lors de l'insurrection anatolienne de 1526, cf. [SO], Mehmed Süreyyâ, *Şigilli-ı 'osmânî*, IV, Istanbul 1311/1893-1894, p. 471). Par ailleurs, le même document E. 9772 présente Ferhâd Beg comme bey du Tekke, fonction dans laquelle on le voit déjà cité en décembre 1516 par le document D. 9725 que nous publions ici. Si on écarte l'hypothèse d'une erreur de la part d'Ibn Tûlûn, on ne voit guère comment concilier ces données bien peu compatibles, à moins que Ferhâd Beg ne fût nommé bey de Tripoli aussitôt après la rédaction du document D. 9772 et n'y demeurât que fort peu de temps.

⁽¹⁾ Nous mettons également à part un cas opposé à celui de Hayr Beg, celui d'un « petit » emprunteur, Serrâg 'Alî Beg, bey des *yaya* d'Aydîn, inscrit ici pour 3.000 aspres (60 pièces d'or), soit 3,52 % de son traitement annuel de 85.000 aspres en 1521.

de l'identité des titulaires, si l'on compare, sandjak par sandjak, le montant de l'emprunt de 1516⁽¹⁾ et le traitement du bey en 1521, on obtient, par ordre croissant des pourcentages, les résultats suivants⁽²⁾ :

	1516	1521	%
Silistre	40.000	560.000	7,14
Kângırı	20.000	272.000	7,35
Avlônya	40.000	535.000	7,48
Karasi	20.000	260.000	7,69
Aydın	50.000	537.000	9,31
Tırhâla	40.000	372.000	10,75
Prizrîn	30.000	263.000	11,41
Teke	50.000	422.000	11,85
Sívâs	40.000	333.000	12,01
Čorum	40.000	286.000	13,99
Flôrina	30.000	200.000	15,00
Hamîd	50.000	273.000	18,31

Naturellement, la valeur réelle de ces chiffres ne doit pas être surestimée. On sait que, pendant la durée de ses fonctions, le traitement annuel d'un bey de sandjak pouvait être sensiblement augmenté selon les services et actions d'éclat qu'il accomplissait⁽³⁾, puis diminuer lorsqu'un nouveau titulaire recevait le poste. Constatant sur ce dernier point des diminutions pouvant atteindre 30 % et plus entre 1521 et 1527⁽⁴⁾, on ne saurait user de trop de prudence en comparant des données de 1516 avec des chiffres valables cinq ans plus tard pour d'autres personnages. Par ailleurs, il faut considérer que les

⁽¹⁾ Converti en aspres s'il était donné en pièces d'or, sur la base du taux de conversion indiqué par le document et qu'on verra plus loin.

⁽²⁾ La seconde décimale des pourcentages étant arrondie à l'unité supérieure.

⁽³⁾ A ce sujet, on peut comparer les chiffres de 1521 à ceux de 1527, fournis par le document D. 5246 des Archives de Topkapı publié dans [D. 5246] İ. Metin Kunt, *Sancaktan eyalete. 1550-1650 arasında Osmanlı ümerâsi ve il idaresi* (Du sandjak à l'eyalet. Emirs ottomans et administration provinciale entre 1550 et 1650), Boğaziçi Üniversitesi yayınları n° 154, Istanbul 1978,

pp. 125-132. Une augmentation spectaculaire est celle de Mihâl oğlu Mehmed Beg, bey de Nigbôlî, qui passe de 457.000 à 603.000 aspres, soit + 31,95 %.

⁽⁴⁾ D'après les mêmes documents, on constate de 1521 à 1527 une diminution de traitement de 21,43 % entre deux beys successifs d'Alep (Ahmed Beg : 700.000; İsâ Beg : 550.000), 28,44 % à Ayntâb (Naşûh Beg : 450.000; Mehmed Şâh Beg : 322.000), 33,33 % à 'Arabkîr (İskender Beg b. Yular-ķışdı : 300.000; Elvend Beg : 200.000), 63,99 % pour Čorum (Haydar Beg : 286.000; Sinân Beg : 103.000).

emprunteurs de 1516 pouvaient avoir des besoins personnels et conjoncturels fort divers et contracter leur emprunt en conséquence. Pourtant, même en tenant compte de ces réserves, on constate que les pourcentages obtenus dans le tableau ci-dessus apparaissent assez homogènes, l'écart entre les extrêmes excédant à peine 10 % de l'ensemble et la majorité des cas se situant entre 7 et 12 %.

Si tel était bien le cas, on ne manquera pas d'être surpris par la modicité de cet emprunt, étant donné les circonstances dans lesquelles il survint. Ceci suggère deux hypothèses nullement contradictoires. D'une part, les troupes ottomanes s'attendaient à conquérir l'Egypte à l'issue d'une campagne très brève et fructueuse en butin. D'autre part, le butin déjà fait par chacun à Marğ Dâbiḳ et en Syrie était tel que les besoins en argent liquide étaient des plus réduits. On peut même se demander si, pour certains, l'emprunt n'était pas de pure façade, destiné seulement à voiler une aisance peu compatible avec leur rang.

Il semble qu'à l'issue de leur victoire à Marğ Dâbiḳ, le pillage du camp mamlouk avait permis aux Ottomans de tous grades de faire main basse sur des richesses extraordinaires. On souhaiterait voir confirmé ou infirmé par d'autres sources un ouï-dire que rapporte Ibn Iyâs, selon lequel chaque officier ottoman se serait attribué la tente d'un officier mamlouk et les biens s'y trouvant⁽¹⁾. D'autre part, il est certain que Selîm trouva dans les bagages de Kânsawh le montant des soldes que ce dernier destinait à ses troupes, somme qui apparaît en tout cas énorme⁽²⁾. En arrivant à Alep quelques jours plus tard,

⁽¹⁾ [Ibn Iyâs], *Journal d'un bourgeois du Caire*, II, traduction G. Wiet, Bibliothèque Générale de l'Ecole Pratique des Hautes Etudes, VI^e section. Paris 1960, pp. 68-69.

⁽²⁾ Yûsuf, *Selîm-nâme*, Österreichische Nationalbibliothek, Vienne, ms. H.O.33, f° 68 v : *iki yüz kantâr sîm ve yüz kantâr altun ve elli kantâr tibr*, soit 200 *kintâr* de pièces d'argent, 100 de pièces d'or et 50 de métal précieux, cf. [Hammer], J. de Hammer, *Histoire de l'Empire ottoman depuis son origine jusqu'à nos jours*, IV, Paris 1836, p. 278; Herbert Jansky, « Die Eroberung Syriens durch Sultan Selim I. », *Mitteilungen zur osmanischen Geschichte*, II/3/4, Vienne 1926, p. 223. Le *kintâr* dont il est ici question doit être le *kintâr fulfullî* de 44,928 kg, cf. Walther Hinz, *Islamische Masse und Gewichte umgerechnet ins metrische*

System, Handbuch der Orientalistik, Ergänzungsband I, Heft 1, Leyde 1955, pp. 24-25. A moins qu'il ne s'agisse du *kintâr* employé pour compter les fortes sommes d'argent et valant 10.000 *dînâr* à 4,25 g le *dînâr*, soit 42,5 kg, cf. E. von Zambaur, article « *kintâr* », *Encyclopédie de l'Islam*¹, II, p. 1081; G.C. Miles, article « *dînâr* », *EI*², II, p. 305. Voir aussi Mehmet Zeki Pakalın, *Osmanlı Tarih Deyimleri ve Terimleri Sözlüğü* (Dictionnaire des locutions et termes historiques ottomans), II, Istanbul 1951, p. 161, qui donne au *kantâr* une valeur de 56,41 kg, entre autres. Marino Sanuto, *I Diarii*, XXIII, Venise 1888, p. 107 (lettre d'Andrea Arimondo, consul à Damas, 31 août 1516) : *Il Signor turcho arà hauto gran butin dil molto tesoro havia con sì questo campo dil Soldan.*

le sultan ottoman allait découvrir dans la forteresse des trésors encore plus considérables, entreposés par ქან්ෂාව් au moment où il s'était mis en route vers le champ de bataille ⁽¹⁾.

(1) S, p. 338 : *on kerre yüz biñ, dinâr-i surh ve bu meblağ-i 'azîme mu'âdil dirhem-i meskûk-i hâlis kaleme geldi zerrine âlât ve semîn zurûf elfâz û hurûfla mevûf olmak düshâr ve ȝevâhir ȝiyemeti bî-şümâr idi ve üc biñden ziyâde girân-bahâ samur ve vuşak ve dîbâ ve istebrak ebreler ile ve hîta-i ta'dâddan bîrûn ve hariça-i e'dâddan efsûn şûf ve sıkarlât ve atlâs ve kemhâ ve ȝuññi-i emles ve sâ'ir akmeše-i dûhîte û nâ-dûhîte ve nefâ'is-i esbâb-i endûhîte ve hîyâm û ahbiye-i mûnaâkkaş-e-i efrûhîte ile memlû ve nihâyet siz esliha û âlât-i ȝeng ve rengâreng esbâb û adavât-i nîreng ile top ȝolu seksen bâb-i mahâzin-i dergâh-i sa'âdet hâzinleri ȝabûna girdi; İdrîs Bitlîsî et Ebû-l-fażl b. İdrîs, *Salîm-nâme*, Bibliothèque Nationale, Paris, ms. Ancien Fonds Persan 235, f° 140 r : *şad hezâr dinâr-e sorh-e mağrebî va movâzî-e ân derham-e maskûk bûde va se hezâr ȝâme-ye samûr-e pâdeşâhâne bâ abrehä-ye dîbâ va estebrak va rû-ye şûf-e kebresî va saçkarlât-e farangî va ȝâmehä-ye pûşidâni az akmeše-ye nâ-dûhîte va hîyâm ô ahbiye-ye monaâkkaş*. On constate ainsi que deux des chroniques les plus dignes de crédit pour l'histoire du règne de Selim donnent des chiffres variant de 1 à 10 sur le montant du trésor : 1.000.000 de pièces d'or chez l'un, 100.000 chez l'autre et, dans les deux cas, une quantité égale de pièces d'argent. L'évaluation des fourrures et étoffes précieuses est, par contre, concordante. Ibn Iyâs, pp. 71, 350, 419, faisant état d'ouï-dire, avance des chiffres variant de 600.000 à 10.000.000 de pièces d'or. Voir aussi Marino Sanuto, *op. cit.*, p. 325 (lettre de Donado Marzelo, lieutenant de Chypre, 27 septembre 1516) : *Come, per il ritorno di la barcha tieneno a Tripoli a posta, hanno aviso il Signor turcho esser in Alepo, e la industia di non aversi levato è stâ per la gran quantità di danari el trovâ**

*nel castello, che fono dil Soltan morto, qual erano scaraffi 800 milia di moneda, cantera 80 milia di peso, il tutto ducato 560 milia, arzenti e altre robe de diverse Signorie per una grandissima valuta. E fece far uno comandamento, che tutti chi havesse roba di signori schiavi, o mamluchi, in pena de la forcha le ge fosseno apresentade, adeo ne fò portato tanta quantità che non haveano pur tempo receiver il suo; p. 329 (lettre envoyée d'Alep, 5 septembre 1516) : [Selîm] subito mandò cride atorno che chi aveva robe de schiavi in salvo e cavalli li desseno fuora, sotto pena de la forca; talchè gli è stâ portato tante robe et tanti danari che non se pol estimar, et ogni zorno è a questo modo. In castello hanno trovâ cantara 80 de moneta batuta, sarafi d'oro 800 milia, senza tante robe da vestir, selle d'oro e d'arzento, che par cose da non creder; p. 420 (d'Andrea Arimondo, consul à Damas, 22 septembre 1516) : (...) Aleppo, dove havia trovâ saraffi 800 milia et cantera 80 milia di peso, ch'è ducati 560 milia, e altre robe assai di schiavi, per grandissima valuta. On peut penser que ქან්ෂාව් avait ainsi transporté imprudemment en Syrie la majeure partie du Trésor de l'Etat mamlouk, car son successeur Tûmânâbây semble avoir connu de ce fait de très graves problèmes financiers, cf. *op. cit.*, p. 249 (de Tomaxo Venier, consul à Alexandrie, 29 septembre 1516) : *Credo i habbi pochi danari per esser persa in Alepo la caxenda portâ al Signor, che al Cafero non si trova danari de caxenda*. Sur le butin fait par les Ottomans à Alep, on trouvera des indications plus sommaires chez [MS], ҃elâzâde Muştafâ, *Me'âşîr-i Selîm-Hânî*, British Library, Londres, ms. Add. 7848, f° 185 r; Keşfî, *Salîm-nâme*, Österreichische Nationalbibliothek, Vienne, ms. H.O. 31, f° 47 v.*

On aurait pu penser qu'ainsi chargé d'or mamlouk, Selîm allait multiplier les largesses, concessions et rémissions de dettes, de manière à se concilier ses propres troupes et ses nouveaux sujets. Il n'en fut rien. Pendant son séjour à Damas, le sultan semble paradoxalement avoir connu de réels besoins en numéraire⁽¹⁾, qu'il tenta de résoudre par divers moyens, notamment en réquisitionnant la monnaie d'or et la soie disponibles en Syrie⁽²⁾, ou en reprenant à son compte d'anciennes créances de l'Etat mamlouk⁽³⁾. De la part d'un souverain qui, sans s'être jamais signalé par de folles prodigalités, n'était pas non plus un avide thésauriseur à la manière de Kânsawh, une telle attitude vaut qu'on la souligne ici. Notre surprise est d'ailleurs non moindre de découvrir ainsi par hasard ce problème en comparant quelques dépêches vénitiennes que le baron Joseph von Hammer-Purgstall connaissait déjà en son temps et dont l'édition imprimée est accessible depuis près d'un siècle dans toutes les bonnes bibliothèques. Ceci tendrait à montrer qu'un événement apparemment aussi peu mystérieux que la conquête de l'Egypte par les Ottomans comporte des zones méconnues d'ombre occultant causes profondes, raisons momentanées et genèse d'instants décisifs. Il est probable qu'on continuera de balbutier ainsi à la surface de l'événement tant que demeureront inédits divers registres de comptabilité conservés dans les Archives du Başbakanlık (Présidence du Conseil) à Istanbul, qui recèlent d'indispensables données chiffrées sur le financement, les besoins et les dépenses de la campagne de 1516-1517.

Quoi qu'il en soit, nous ne saurions prétendre aller ici plus loin que ce qu'exige la présentation du document D. 9255, lequel fait donc état d'un prêt consenti à des troupes peu nécessiteuses par un sultan ottoman possesseur d'un fabuleux butin, mais en proie à des soucis d'argent.

De son côté, l'armée de Selîm connaissait au même moment diverses appréhensions devant la perspective de poursuivre jusqu'en Egypte la campagne entreprise. Nous avons

⁽¹⁾ Marino Sanuto, *op. cit.*, p. 549 (lettre de Jacomo di Zuliani, Raguse, 4 janvier 1517) : *scrive come de lì è nova il Signor turco esser a Damasco; il qual per tutto ha mandà a far trovar danari; du même, loc. cit., 10 janvier : come il Signor turco è a Damasco e li bisogna danari e ha mandato per tutto il suo dominio a scuoder.*

⁽²⁾ *Op. cit.*, p. 595 (lettre d'Alvise di Garzoni, Corfou, 16 janvier 1517) : *il Signor turco esser in Damasco, e haver fato e dito tutti chi ha oro e sede le apresenti e li convertissa in suo uso; per il*

che mori erano malcontenti, et che'l Turco voleva meter in ordene la sua armata per andar a tuor il Cairo.

⁽³⁾ *Op. cit.*, XXIV, Venise 1889, p. 19 (lettre envoyée de Beyrouth, 22 décembre 1516) : *il desfider dil Signor turco a Damasco ha voluto da la nation nostra saraffi 18 milia, che eramo debitori a'mori; p. 20 (du consul Andrea Arimondo, Damas, 11 décembre 1516) : come havia convenuto pagar 18 milia saraffi, ch'è quanto si era debitori a cotimo a'mori, e li ha tolti a usura a ducati 2 al mese.*

analysé ailleurs⁽¹⁾ le phénomène assez paradoxal de l'état d'esprit des troupes ottomanes qui, dotées alors d'une supériorité manifeste en effectifs et en armement sur les Kızılbaş de Šâh Isma'il comme sur les Mamlouks, allèrent de succès en triomphe, étiendirent en trois ans les frontières de l'Empire jusqu'à l'Azerbaïdjan et au Nil, maugréant sans cesse, en proie à un véritable complexe d'infériorité malgré les preuves éclatantes de leur force, craignant perpétuellement de retrouver les conditions de marche et de ravitaillement difficiles de la campagne de Čaldiran en 1514. On sait que, marqués encore par le souvenir de l'hiver précoce et des affres de la pénurie qu'ils avaient alors connus, les soldats de Selîm avaient pour hantise à Damas à la fin de 1516 la perspective d'affronter la traversée du Sinaï, la chaleur, les puits à sec ou empoisonnés, la famine. On peut penser sans risque que des agents mamlouks infiltrés n'avaient guère de peine à accroître discrètement l'anxiété générale par des récits horrifiques sur des caravanes perdues corps et biens ou exterminées par des Bédouins sanguinaires⁽²⁾. Selîm n'ignorait rien du moral de ses hommes et, lors du départ de Damas, prit d'utiles mesures pour apaiser leurs craintes. Tout d'abord en achetant à ses propres frais des milliers de chameaux et d'autres pour assurer l'approvisionnement en eau pendant la traversée de la zone redoutée⁽³⁾. Ensuite, en offrant aux troupes une gratification exceptionnelle d'un montant total de 20.000.000 d'aspres⁽⁴⁾. Le chroniqueur Sa'dü-ddîn ne donne aucune précision chronologique sur ces deux affaires mais, dans son récit, la mention en vient juste avant celle du départ de Damas du grand-vizir Sinân Paşa, dont on sait qu'il eut lieu le 6 *zîl-ka' de 922 / 1^{er} décembre 1516*⁽⁵⁾. Ce qui nous ramène dans la période allant du 29 novembre

⁽¹⁾ [OS], *Ottomans et Safavides au temps de Šâh Isma'il*, Thèse de doctorat d'Etat ès-Lettres et Sciences Humaines présentée à l'Université de Paris I, 1980 (exemplaire dactylographié), chapitre IV, p. 178 sq.

⁽²⁾ On sait que Selîm lui-même venait de perdre une partie de ses bagages personnels lors d'un coup de main effectué par des bédouins de Syrie sur les arrières de l'armée ottomane, cf. Hammer, p. 300.

⁽³⁾ S, p. 344; *ol yil biñ қaṭār deve helāk olub bâr-hâne-i hümâyûna mużâyaka-i 'azîme gelmegin haml-i һazâ'in ü emvâl ve nakl-i mî'kûl ü meşrûb ve sâ'ir eskâl ü aḥmâl ičüm nûk ü ǧimâl ištirâ olundi başka һâşşa-i sultâniyye ičün iki biñ deve bahâsiyle satun alındı ve niče yüz қaṭâr deve meşk ve kırba-i*

mâ-naḳlı ičün ta'yîn buyuruldi. Voir aussi Hammer, p. 301; Selâhattin Tansel, *Yavuz Sultan Selim*, Istanbul-Ankara 1969, p. 151, parle de 15.000 chameaux et de 30.000 autres, ainsi que de la désignation du vizir Yûnus Paşa pour superviser ces préparatifs.

⁽⁴⁾ S, loc. cit. : *sipâh-i җafer-penâha vażîfelerinden mâ-'adâ iki yüz yük akča baḥsiş-i 'âmm olundi*. On sait que le *yük* ottoman correspond à une somme de 100.000 aspres (*akča*), cf. M.Z. Pakalın, *op. cit.*, III, Istanbul 1954, p. 639. Müneğgîm Başı, *Şâh-i ʃü'l-ahbâr*, III, Istanbul 1285/1868-1869, p. 474, parle de 500 *yük*.

⁽⁵⁾ [HÇ], Haydar Çelebî, «Journal», in [F], Ferîdûn Beg, *Münše'atü-sselâṭîn*, I, Istanbul 1274/1858, p. 481.

au 10 décembre 1516, proposée plus haut dans cette étude pour la datation du document D. 9255.

* * *

On dispose de données aussi peu contestables l'une que l'autre⁽¹⁾ sur deux événements apparemment contradictoires qui survinrent à Damas entre le 29 novembre et le 1^{er} décembre 1516, ou dans les quelques jours qui suivirent cette dernière date⁽²⁾. D'une part, on voit Selim faire à l'ensemble de ses troupes, stipendiés et timariotes, un don gracieux de 20.000.000 d'aspres pour stimuler leur énergie conquérante. D'autre part, le document D. 9255 montre qu'au même moment, il fit dresser une comptabilité précise des dettes que ses vizirs, dignitaires, gouverneurs et timariotes avaient contractées envers le Trésor, soit un total de 8.983.000 aspres, près de la moitié du montant du don mentionné. Or, si janissaires et autres stipendiés se trouvaient emprunteurs dans les mêmes conditions, la liste de leur dû, analogue au document D. 9255, existe, ou a existé, et doit porter un montant qui, ajouté à 8.983.000, pourrait donner un total de l'ordre de 20.000.000 d'aspres, don de Selim à ses troupes au même moment, comme on l'a dit⁽³⁾. Au-delà de cette considération, elle-même grevée d'hypothèse, on ne peut qu'entrer dans le domaine des suppositions puisque, provisoirement du moins, on ignore si l'établissement du document D. 9255 est ou non antérieur au don, si ce dernier se fit après déduction des dettes de chacun, si celles-ci furent purement et simplement remises, *et caetera*. Nous ne pouvons qu'espérer la découverte de matériaux de nature à apporter quelque début de réponse à une question, certes, subalterne par rapport à bien d'autres dans l'ignorance

⁽¹⁾ On sait, en effet, que Sa'dü-ddin était le fils de Hasan Ğân, valet particulier de Selim et témoin privilégié des événements de cette période.

⁽²⁾ En tout cas, peu après le 8 *zîl-ka'de* / 3 décembre où, à l'issue du *dîvân*, la décision de marcher sur l'Egypte fut officiellement annoncée, cf. HČ, *loc. cit.*

⁽³⁾ Une approximation pourrait être tentée si on disposait de données précises sur les effectifs et la composition de l'armée ottomane en Syrie à cette date. Tandis qu'IT, p. 144, parle de 130.000 hommes, des dépêches vénitiennes envoyées de Chypre en novembre 1516 donnent des chiffres incompatibles : *hanno avisi di Damasco, di 18,*

come il Signor turco have con si janizari 8000, tra li qual 4000 schiopeteri et 4000 ronchonieri, et homeni a cavallo da 25 a 30 milia con 50 charete di artelarie con le sue cadene, et le artellarie soe grosse erano restate in Aleppo (Marino Sanuto, *op. cit.*, p. 15). Ce qui ne correspond nullement non plus à un passage d'Ibn Iyâs, p. 116, relatif aux événements du 21 *zîl-ka'de* 922 / 16 décembre 1516, date de la réception au Caire de l'ambassade ottomane de Čerkes Murâd : « Le dénommé Abd al-Barr ibn Muhâsin, qu'on avait trouvé en leur compagnie, fut amené en présence du sultan (...). Selon ses dires, l'armée ottomane dépassait 60.000 combattants ».

où l'on est encore du « pourquoi » et du « comment » des opérations diplomatiques et militaires qui, en 1516-1517, inaugurerent pour la Syrie, la Palestine et l'Egypte la domination politique la plus durable qu'ont connue ces pays depuis l'époque byzantine.

* * *

Nous ne saurionsachever cette présentation sommaire du document D. 9255 sans souligner une donnée extrêmement précieuse qu'il fournit sur les équivalences monétaires du temps. On constate que les emprunts enregistrés avaient été contractés soit en *eşrefî*, soit en *akča*, soit dans les deux monnaies, l'une étant évidemment la pièce d'or des sultans mamlouks et l'autre l'aspres d'argent ottoman. Or, il apparaît dans les totaux donnés en fin de texte que le montant des prêts en *eşrefî* s'élève à 21.244, chiffre auquel est aussitôt donné comme équivalent 1.062.200 aspres, d'où on déduit que 1 *eşrefî* = 50 aspres. Des indications aussi indiscutables sur les cours sont trop rares pour qu'on ne tire pas de celle-ci le parti qu'elle mérite. Il faut d'abord préciser que, selon toute vraisemblance, il s'agit d'un cours forcé imposé par Selîm, dont on pouvait soupçonner l'existence⁽¹⁾ mais dont le montant exact était inconnu.

Du côté mamlouk, il apparaît que, depuis *safer* 915 / mai-juin 1509, Kânsawh avait fait retirer de la circulation les monnaies d'or émises par ses prédécesseurs et les avait fait remplacer par ses propres *aşrafi*, d'un aloi nettement inférieur⁽²⁾. Toutefois, il est difficile d'apprécier les cours respectifs des monnaies d'or, d'argent et de cuivre à l'époque mamlouke, car on sait qu'à partir du milieu du XV^e siècle, les sources ne mentionnent plus le taux entre la pièce d'or (*dînâr*) et la pièce d'argent (*dirham*), mais seulement entre une certaine pièce d'argent (le demi-*fidâa*) et la pièce de cuivre, le *fîls*, ou le *ratî* (1/100^e de *kîntâr*) de *fulûs*⁽³⁾. Le demi-*fidâa* semble avoir été à la fin de l'époque mamlouke l'unité monétaire d'argent la plus courante, dont le poids alla en décroissant, de 1,50-1,42 g dans les dernières années du XV^e siècle à 1,19 sous Kânsawh⁽⁴⁾. Quant à la monnaie

⁽¹⁾ *Op. et loc. cit.*, toujours d'après le même 'Abdu-l-barr : « On prononçait le khotba au nom de l'Ottoman dans toutes les chaires de Bagdad (!) à Damas, et le cours des changes était celui qu'il imposait de Bagdad (!) à Damas ». En fait, Bağdâd ne tomba au pouvoir des Ottomans que dix-huit années plus tard. On sait qu'au-delà des limites de l'agglomération du Caire, la géographie d'Ibn Iyâs est pour le moins floue.

⁽²⁾ *Op. cit.*, I, Paris 1955, p. 149.

⁽³⁾ David Ayalon, « The System of Payment in Mamluk Military Society », *Journal of Economic and Social History of the Orient*, I/1, 1957, p. 48, note 4.

⁽⁴⁾ Paul Balog, *The Coinage of the Mamlûk Sultans of Egypt*, Numismatic Studies n° 12, New York 1964, p. 48. Les quelques monnaies d'argent de Kânsawh présentées dans l'ouvrage, pp. 376-377, n°s 887-892, ne sont pas datées et ont des poids fort variables, de 0,40 à 1,45 g.

d'or, l'*ašrafi*⁽¹⁾ de ce dernier sultan, on en connaît de nombreux spécimens dont le poids varie de 3,24 à 3,50 g, la plupart avoisinant 3,40 g⁽²⁾.

Chez les Ottomans, la monnaie d'argent était l'aspre (*akča*) qui, sous Selim I^{er}, devait en principe peser 3,5 *kirât*⁽³⁾, soit 0,7014 g⁽⁴⁾. Par ailleurs, un ordre de Selim daté de 1515 ordonnait à la monnaie de frapper 400 aspres avec 100 *dirhem* d'argent⁽⁵⁾, ce qui, avec des aspres de 0,7014 g, donnerait au *dirhem* une valeur de 2,8056 g, guère compatible avec celle qu'on connaît habituellement pour cette unité, qui est de 3,148 g⁽⁶⁾. Les collections numismatiques montrent que, sauf cas locaux aberrants et exceptionnels⁽⁷⁾, la plupart des spécimens d'aspres de Selim ont un poids variant de 0,65 à 0,72 g⁽⁸⁾. A la même époque, la monnaie d'or ottomane était l'*altun* ou *filûrî* (florin), dont on voit, à la fin du règne de Bâyazîd II et pendant celui de Selim, la valeur fluctuer entre 54 et

⁽¹⁾ Ou *zahabi*. Apparue dans les premières années du XV^e siècle, cette monnaie reçut son nom du sultan al-Malik al-Aşraf Sayf al-Dîn Yûsuf Barsbây (1422-1438) et avait, en principe, un poids de 3,45 g, cf. Friedrich von Schrötter, *Wörterbuch der Münzkunde*, Berlin-Leipzig 1930, p. 42. Sur la valeur de cette monnaie par rapport à celle de Venise au XV^e siècle, voir J.L. Bacharach, «The dinar versus the ducat», *International Journal of Middle East Studies*, 1973, 4, pp. 77-96.

⁽²⁾ P. Balog, *op. cit.*, pp. 371-375, n^os 868-886; İbrahim et Cevriye Artuk, *İstanbul Arkeoloji Müzeleri Teşhirdeki İslâmî Sikkeler Kataloğu*, I, Istanbul 1974, pp. 277-279, n^os 866-873. Il est à noter que, si l'on ne connaît pas de monnaies d'argent ou de cuivre de Tûmânbây, on a, par contre, des *ašrafi* de ce sultan datés de 922 H., frappés au Caire et pesant de 3,20 à 3,30 g, cf. P. Balog, *op. cit.*, p. 383, n^o 904.

⁽³⁾ İ. et C. Artuk, *op. cit.*, II, p. 502; M.Z. Pakalın, *op. cit.*, I, Istanbul 1946, p. 33.

⁽⁴⁾ D'après W. Hinz, *op. cit.*, p. 2, 1 *kirât* = 1/20^e de *misâkîl* (4,25 g. ou 4,618 g.) = 0,2125 ou 0,2309 g, attesté aussi avec des valeurs de 0,2232 g et, en Asie Mineure, de 0,2004 g. Nous retiendrons cette dernière qui détermine des aspres de 0,7014 g, ce qui correspond à l'évidence numismatique et

a été admis par la plupart des spécialistes de l'histoire économique de l'Empire ottoman à cette époque, tel Nicoară Beldiceanu, *Le monde ottoman des Balkans (1402-1566). Institutions, société, économie*, Londres 1966, chapitre XI, p. 74.

⁽⁵⁾ İ. et C. Artuk, *op. et loc. cit.*

⁽⁶⁾ M.Z. Pakalın, *op. et loc. cit.*, dit qu'au temps de Selim et de Soliman, 1 *dirhem* valait 5 aspres, soit, d'après notre premier calcul, $0,7014 \times 5 = 3,507$ g. Le même auteur, *op. cit.*, p. 454, définit le *dirhem* comme 1/40^e d'*okka*, soit 3,148 g. W. Hinz, *op. cit.*, p. 24, le fait correspondre à 3,207 g.

⁽⁷⁾ Un spécimen de 0,55 g frappé à Tire en 918/1512-1513; un autre de 0,90 g frappé à Alep en 925/1519; trois spécimens provenant d'ateliers monétaires locaux en Anatolie orientale récemment conquise : 0,58 g (Âmid, 922 H.), 0,60 g (Hîzân, 924 H.), 0,60 g (Harpurt, 920 H., alors que la place ne fut prise par les Ottomans et leurs alliés kurdes que l'année suivante !).

⁽⁸⁾ İ. et C. Artuk, *op. cit.*, pp. 495-500; Nuri Pere, *Osmanlılarda madeni paralar* (Les monnaies métalliques chez les Ottomans), Istanbul 1968, p. 105.

60 aspres⁽¹⁾. Sauf exceptions⁽²⁾, la plupart des *altun* connus de Selîm ont un poids compris entre 3,40 et 3,50 g⁽³⁾, soit, en moyenne, légèrement supérieur à celui de l'*aşrafî* de Қânsawh, mais on ignore l'aloï respectif de ces monnaies. Un numismate pourrait déterminer si la différence du poids et de l'aloï, éventuellement une meilleure facture, justifiaient que Selîm imposât ainsi à l'*aşrafî* un cours apparemment inférieur de quelque 10 % à celui de l'*altun*. On peut en douter. Quoi qu'il en soit, nous estimerions notre but atteint si le présent travail pouvait apporter quelques données à des collègues qu'intéresserait l'étude du malaise financier en Egypte dans les premiers temps de la présence ottomane, sujet d'une réelle importance puisqu'on voit Ibn Iyâs récriminer vivement sur ce point une vingtaine de fois en cinq ans⁽⁴⁾.

* * *

Le texte du document D. 9255 use de formules stéréotypées et la graphie en est particulièrement claire et soignée. Il nous semble donc inutile d'en donner une transcription complète avant la traduction. Nous nous contenterons d'indiquer entre parenthèses dans cette dernière la transcription des formules types lors de leur première apparition et, d'une manière générale, celle des sommes exprimées en toutes lettres dans le texte ottoman.

D. 9255

Lui! (*huw'*).

Résumé des emprunts des personnes mentionnées (*mǖğmel-i karz-i mezkûrîn*).

A Sinân Paşa⁽⁵⁾ (*Sinân Paşa*). *Esrefiyye* : 4.000 pièces (*dört biñ sikke*). Argent comptant (*nakdi*) : 100.000 aspres (*yüz biñ akča*).

⁽¹⁾ Nicoară Beldiceanu, *Actes des premiers sultans conservés dans les manuscrits turcs de la Bibliothèque Nationale à Paris. I. Actes de Mehmed II et de Bayezid II* du ms. fonds turc ancien 39, Paris-La Haye 1960, p. 175; F. von Schrötter, *op. cit.*, pp. 23-24; M.Z. Pakalın, *op. cit.*, I, p. 630. A la même époque, en 1509, il fallait 27 aspres pour un ducat de Chio et 52 pour un *ducatolo largo* de Florence, cf. Edoardo Martinori, *La Moneta. Vocabolario generale*, Rome 1915, p. 18.

⁽²⁾ Un spécimen de 3,20 g (Le Caire, 924 H.), deux de 3,30 g (Edirne, 918 H.; Alep, 922 H.).

⁽³⁾ İ. & C. Artuk, *op. cit.*, pp. 494-499, n°s 1490-1492, 1498, 1499, 1504, 1509, 1510; N. Pere, *op. cit.*, p. 104, n°s 112-116, 118.

⁽⁴⁾ Ibn Iyâs, pp. 168, 174, 205, 311, 321, 323, 324, 329, 333, 343, 345, 360, 387-388, 426, 435, 439, 440, 441, 444-445, 452, 453, 459.

⁽⁵⁾ Hâdim Sinân Paşa, grand-vizir à la fin de 1516. On suppose qu'il avait servi à l'origine au Palais impérial en tant qu'eunuque blanc. Bey du sandjak de Bosnie, il fut nommé beylerbey d'Anatolie le 22 avril 1514 (26.II.920) lorsque Selîm partit d'Istanbul pour la campagne de Çaldıran (HČ 458, S 245, Hammer 177). Au cours

A Yûnus Paşa⁽¹⁾. *Eşrefiyye* : 4.000 pièces (*dört biñ sikke*).

A Ȣusâm Paşa⁽²⁾. *Eşrefiyye* : 2.000 pièces (*iki biñ sikke*).

de cette bataille, le 23 août, Sinân Paşa combattit à l'aire droite (S 263). Le 25 août (4.VII.920), il succéda comme beylerbey de Roumérie à Ȣasan Paşa, tué au combat (HÇ 461), puis accéda au vizirat le 28 octobre (9.IX.920) (Hammer 206). Après avoir passé l'hiver de 1514-1515 à Ankara avec les troupes de Roumérie (S 287), il fut chargé au printemps de 1515 de conquérir la principauté du *Zû-l-ķadriyye* (S 294), battit et tua 'Alâ'üddével à la bataille de Göksün le 13 mai (29.III.921) (HÇ 465). Nommé grand-vizir le 18 juin (6.V.921) (S 297) à la suite d'un accès de colère de Selim contre Hersekzâde Ahmed Paşa, titulaire de la charge, Sinân Paşa fut destitué peu après, lors du retour en grâce de son prédécesseur, puisqu'on voit le sultan lui offrir des présents à titre de consolation le 14 septembre (5.VIII.921) (HÇ 469). Nommé une seconde fois et définitivement grand-vizir le 26 avril 1516 (23.III.922) (HÇ 476), il partit d'Istanbul deux jours plus tard à la tête d'une armée (HÇ 477) pour prendre position en Anatolie centrale et y attendre Selîm qui avait annoncé son intention de mener une nouvelle campagne contre Šâh Isma'il. Parvenu à Elbistân le 17 juin (16.V.922) (HÇ 478), il tenta par diverses démarches diplomatiques, appuyées par celles de Selîm, d'obtenir de la part des Mamlouks le passage à travers leurs territoires (Malâtya et haute Mésopotamie) pour parvenir dans le Diyâr Bekir. Le refus de Kânsawh (S 325) fut l'un des prétextes invoqués par Selîm pour ouvrir les hostilités contre lui. Après avoir fait sa jonction avec le sultan ottoman dans la plaine d'Elbistân le 23 juillet 1516 (22.VI.922), Sinân Paşa prit part le 24 à la bataille de Marğ Dâbiķ, dans le corps de renfort de l'aire droite (HÇ 479). Le 29 novembre (4.XI.922), il partit de Damas avec une armée pour aller combattre les Mamlouks de Ȣânberdi Ȣazâlî, qu'il vainquit à Ȣân Yûnus, près Ȣazza,

le 21 décembre (26.XI.922). Il combattit dans l'aire droite avec les troupes d'Anatolie à la bataille de Riddâniyya où il fut tué le 22 janvier 1517 (28.XII.922) (HÇ 485, S 353, Hammer 305).

⁽¹⁾ Yûnus Paşa. Il dut succéder à Ȣâdim Sinân comme bey du sandjak de Bosnie en avril 1514, car on le voit attesté à ce poste en 1515 (HÇ 468-470). Remplacé par Palâk Muştâfâ Beg le 13 octobre 1515 (5.IX.921) (HÇ 470) et rappelé à Edirne, il y fut reçu par le sultan le 17 décembre (11.XI.921) (HÇ 473) et, probablement, nommé vers cette date beylerbey de Roumérie, puis vizir le 26 avril 1516 (23.III.922) (HÇ 476). Il combattit avec les renforts de l'aire gauche à la bataille de Marğ Dâbiķ, le 24 août (HÇ 479, S 334), puis, pendant le séjour de Selim en Syrie, assuma le gouvernorat de Damas du 27 septembre au 12 octobre (29.VIII-15.IX.922) (IT 144). Il prit part à la bataille de Riddâniyya, fut chargé de mater la révolte du Caire à la fin de janvier 1517, puis nommé grand-vizir le 3 février 1517 (11.I.923) (HÇ 486) à la succession de Sinân Paşa. Il assuma les fonctions de gouverneur de l'Egypte jusqu'à la nomination de Hayr Beg, à la fin d'août 1517. Lorsque Selîm quitta l'Egypte, Yûnus Paşa fut exécuté à Ȣaṭṭâra le 13 septembre (26.VIII.923), ses propos sur le coût en vies ottomanes de la campagne qui s'achevait ayant irrité le sultan (HÇ 485, 486, 489; S 354, 358, 374, 375, 376).

⁽²⁾ Ȣusâm Paşa apparaît également dans les sources ottomanes sous le nom de Hüseyin Paşa. Nous supposons qu'il s'appelait en fait Ȣusâmu-ddîn Hüseyin Paşa (cf. SO, II, 111 : Ȣusâmu-ddîn Paşa). Ancien *čâşnigîr başı* (chef des goûteurs de plats) au Palais impérial et *defterdâr* de Roumérie, il fut nommé *kethüdâ* de Roumérie le 1^{er} septembre 1514 (11.II.920) (HÇ 463). On peut penser qu'il fut promu *baş defterdâr* (surintendant des Finances) lorsque le titulaire du poste, Pîrî Mehmed Paşa,

Au *kâdî-asker* d'Anatolie⁽¹⁾ (*Anâtolî kâdî-askerine*). *Eşrefiyye* : 1.000 pièces (*biñ sikke*).

Au *nişângî*⁽²⁾. *Eşrefiyye* : 1.000 pièces.

Au beylerbey de Roumérie (*Rûm Éli beglerbegisi*) Sinân Paşa⁽³⁾. *Eşrefiyye* : 1.000 pièces.

Argent comptant : 100.000 aspres.

Au beylerbey d'Anatolie Muştafa Paşa⁽⁴⁾. *Eşrefiyye* : 1.000 pièces. Argent comptant : 80.000 aspres (*seksen biñ akçâ*).

devint vizir le 15 octobre 1514 (25.VIII.920) (HČ 464). On voit en effet Ḫusâm Paşa cité comme *baş defterdâr* au moment où il accéda lui-même au vizirat le 26 avril 1516 (23.III.922) (HČ 477), remplaçant cette fois encore Pîrî Paşa. Il est à souligner que, d'après Ḥaydar Čelebî (*loc. cit.*), Selîm, lors du départ de Sinân Paşa pour l'Anatolie deux jours plus tard, fit appeler un certain Hüseyin Paşa, conversa avec lui à cheval et lui fit exposer diverses informations (*hüdâvendigâr ata binüb seyrâna gitdi Hüseyin Paşayı čağirdub at üstinde buluşub kâzâyâ 'arz eyledi*). Or, on ne connaît à cette époque aucun Hüseyin auquel ses fonctions donnaient droit au titre de pacha et on ne saurait soupçonner Ḥaydar Čelebî, secrétaire du *dîvân* impérial, de se tromper sur ce point. On retrouve d'ailleurs le même Hüseyin Paşa convoqué le 4 mai 1516 (1.IV.922) par le sultan au *dîvân* (*op. et loc. cit.*). Le 30 décembre (5.XII.922), il fit partie de la petite escorte de familiers que Selîm prit avec lui pour aller visiter Jérusalem (HČ 483). Quelques jours plus tard, à Dayr, près Ḫân Yûnus, le 10 janvier 1517 (16.XII.922), les mises en garde qu'il émit au moment où l'armée ottomane pénétrait dans le désert du Sinaï lui attirèrent la colère du sultan. Il fut immédiatement destitué et exécuté (HČ 484, MS 192 v : Hüseyin Paşa; S 351, 'Âlî, *Künhü-l-ahbâr*, V. İstanbul Üniverstitesi Merkez Kütüphanesi, ms., f° 199 v : Ḫusâm Paşa).

⁽¹⁾ Le *kâdî-asker* d'Anatolie était alors Šemsüddîn Ahmed b. Süleymân b. Kemâl Paşa, soit Kemâl Paşazâde. Il avait été nommé à ce poste le 12 septembre 1516 (14.VIII.922), lors de la halte de l'armée ottomane à Alep (HČ 480). Ce juriste et historien est assez connu pour qu'on

renvoie à Franz Babinger, *Die Geschichtsschreiber der Osmanen und ihre Werke*, Leipzig 1927, pp. 61-63; 'Âlî, *op. cit.*, f° 201 v.

⁽²⁾ Ḥâgazâde Mehmed Paşa, nommé *nişângî* (grand chancelier) le 14 octobre 1514 (25.VIII.920), à la succession de Tâğızâde Ğâfer Čelebî (HČ 464). Il conserva cette charge après son accession au vizirat, au début de la campagne d'Egypte (S 327). Il devint deuxième vizir le 3 février 1517 (11.I.923) (HČ 486). Lors de la destitution et de l'exécution de Yûnus Paşa, le 13 septembre 1517, il fut jugé trop jeune pour être promu grand-vizir (S 376). Il mourut peu après le retour de Selîm à Edirne en 1518 (S 382). Cf. 'Âlî, *op. cit.*, ff. 200 r-200 v.

⁽³⁾ Surnommé Küçük Sinân Paşa (S.P. le Petit) pour le distinguer du grand-vizir Ḫâdim Sinân Paşa. Grand-amiral (*kâpûdân*), il fut nommé beylerbey de Roumérie le 26 avril 1516 (23.III.922) et accompagna avec ses troupes le grand-vizir lorsque celui-ci partit pour l'Anatolie quelques jours plus tard (HČ 476). Il combattit à l'aile gauche à Marğ Dâbiķ (HČ 479, S 333) et à Riddâniyya (HČ 485). Nommé troisième vizir le 3 février 1517 (11.I.923) (HČ 486; Keşfî, *op. cit.*, f° 68 v), il fut destitué le 24 mars (1.III.923) (HČ 489). Le 26 avril (4.IV), il reçut le sandjak de Morée et l'ordre de quitter l'Egypte au plus tôt (HČ 489). On le voit attesté dans les mêmes fonctions en décembre 1521 avec un traitement annuel de 606.000 aspres (D. 9772). Nous perdons ensuite sa trace.

⁽⁴⁾ Čoban (ou Boşnâk) Muştafa Paşa était vizir en 1514 et participa en tant que tel à la bataille de Çaldıran (S 264, Hammer 196). Réprouvant son manque d'autorité dans la répression

A Hayr Beg⁽¹⁾. Argent comptant : 100.000 aspres.

Au bey du sandjak d'Avlônya (*Avlônya sanğağı begi*) Šâdî Beg⁽²⁾. *Eşrefiyye* : 800 pièces (*sekiz yüz sikke*).

de la révolte des janissaires qui suivit le départ de Tabriz, Selim le destitua à l'étape d'Erivan, le 22 septembre 1514 (2.VIII.920) (HČ 463, S 284, Hammer 204). Nommé bey du sandjak de Bosnie le 13 octobre 1515 (5.IX.921) (HČ 470), il recouvra sa charge de vizir le 17 mai 1516 (14.III.922) (HČ 476), puis devint beylerbey d'Anatolie le 12 novembre de la même année (15.X.922), lors de la halte à Damas (HČ 481). Il combattit dans l'aile droite à Riddâniyya (HČ 484) et devint par la suite beylerbey de Roumélie le 3 février 1517 (11.I.923) (HČ 486), deuxième vizir en 1518 (S 383) et beylerbey d'Egypte en 1522-1523. Après cette date, il demeura deuxième vizir jusqu'à sa mort en avril 1529, cf. [Bo], Bostânzâde, *Süleymân-nâme*, Österreichische Nationalbibliothek, Vienne, ms. H.O. 42 a, f° 150 v. Muştâfâ Paşa était le fils d'İskender Paşa, bey de Bosnie et vizir sous Mehmed II et Bâyazîd II. Il aurait épousé Hafîse Sultân, sœur de Selim, et eu d'elle Kara 'Osmân Şâh, qui occupa divers gouvernorats en Anatolie au temps de Soliman le Magnifique (SO, I, 30, 345; III, 316; IV, 372).

(1) *Nâ'ib* mamlouk d'Alep en 1516 et, en même temps, client de Selim, sa défection sur le champ de bataille de Marğ Dâbiç avait contribué d'une manière appréciable à assurer la victoire des Ottomans. Officiellement rallié à ces derniers après une fuite plus ou moins simulée, il fut reçu par Selim à Alep le 27 août 1516 (28.VII.922) et nommé bey du sandjak de Kûstendil (HČ 480, S 335-336) où il n'ira jamais, mais percevra le revenu afférent d'un montant de 500.000 aspres (D. 9772). On sait qu'il fut le premier beylerbey ottoman de l'Egypte et occupa cette fonction du 31 août 1517 (13.VIII.923) (HČ 492, S 374-375, Ibn Iyâs 193) à sa mort survenue le 12 novembre 1522 (14.XI.928) (Ibn Iyâs 463, Bo 64 r). A propos

de Kûstendil, nous renvoyons pour la géographie administrative de l'Empire ottoman à C. Mostras, *Dictionnaire géographique de l'Empire ottoman*, Saint-Pétersbourg 1873, par exemple.

(2) D'après [AH], Amâsyâli Hüseyin b. Hüsâmu-ddîn, *Amâsyâ tâ'rîhi*, III, Istanbul 1927, p. 271 sq, Šâdî Paşa aurait été le fils d'İshâk Paşa b. İbrâhîm Beg d'Amâsyâ et descendant de Hâggî Šâdgeldi Paşa. Au service de Selim dès l'époque où celui-ci était gouverneur de Trébizonde, il aurait été nommé beylerbey du Rûm au début de 1512 et aurait pris ses fonctions à Amâsyâ le 26 février (20.XII.918). On sait qu'il commanda le corps de réserve (*sâka*) à la bataille de Çaldıran (S 264). A l'automne de 1515, chargé d'aller avec ses troupes conquérir le Diyâr Bekir sous les ordres de Büyîkli Mehmed Paşa, il se querella avec ce dernier, refusa de poursuivre les opérations et retourna à Amâsyâ. Büyîkli Mehmed Paşa s'en étant plaint par lettre, Selim révoqua Šâdî Paşa le 23 novembre 1515 (16.X.921) (HČ 472) et le fit amener à Edirne. Celui-ci fut emprisonné dans la ville du 20 décembre (14.XI.921) (HČ 474) au 26 avril 1516 (23.III.922) (HČ 477). Il est certain qu'il fut nommé ensuite bey du sandjak d'Avlônya (Valona, en Albanie), puisqu'on en trouve ici l'attestation et que, d'autre part, HČ 493 précise qu'il occupait cette fonction lorsqu'il fut officiellement nommé pour la seconde fois beylerbey du Rûm le 14 octobre 1517 (26.IX.923). On peut aisément dater sa nomination à Avlônya d'octobre 1516 au plus tôt puisque son prédécesseur dans ce sandjak, Mehmed Beg b. 'Isâ Beg, en fut titulaire du 6 janvier au 30 septembre 1516 (cf. *infra*, note 1 p. 188). Mais il ne fait aucun doute non plus que Šâdî Paşa retourna dans le Rûm en qualité de beylerbey avant la fin de 1516, comme le montre le document E. 6478/1 des Archives de Topkapı (OS 237 sq), lettre qu'il

Au bey de Silistre (*Silistre begi*) Muşṭafâ Beg⁽¹⁾. *Eşrefiyye* : 800 pièces.
 A Feraḥşâd Beg⁽²⁾. *Eşrefiyye* : 800 pièces.

adressa lui-même depuis le bassin du haut Kelkit au plus tard en octobre 1516 et qui porte au verso la mention « Ceci est la lettre du beylerbey du Rûm ». D'après AH 279-281, après la destitution de Šâdî Paşa en novembre 1515, Selîm l'avait remplacé à Amâsyâ par Mehmed Paşa b. Hamza Begzâde Muşṭafâ Paşa, nommé en janvier-février 1516 (XI.921) et qui aurait été tué à la bataille de Marğ Dâbiķ. Or, si la présence de Mehmed Paşa dans l'aile gauche ottomane est bien attestée au cours de cette bataille (S 333, Hammer 276), il apparaît qu'il n'y périt point puisque Haydar Çelebî le signale comme ancien beylerbey du Rûm et toujours en vie deux ans plus tard (HÇ 497 : 26.II.924; 498 : 4.V.924). Par ailleurs, toujours sans citer ses sources, AH 281-282 date la seconde nomination de Šâdî Paşa à Amâsyâ du 26 décembre 1516 (1.XII.922) et son arrivée dans la ville de la mi-janvier 1517 (fin XII.922). Ceci serait admissible si, à l'évidence, le document E. 6478/1, cité plus haut, n'avait pas été rédigé par Šâdî Paşa dans le Rûm avant que « routes et montagnes ne deviennent infranchissables » et alors qu'il ignorait encore où Šâh Isma'il s'établirait pour l'hivernage. Mais, à moins qu'il ne fût revenu auprès de Selîm dans les semaines qui suivirent, on ne voit guère la raison du prêt qui lui fut fait à Damas en décembre 1516 en tant que bey d'Avlônya. Il ne se trouvait apparemment pas en Syrie à ce moment et nous n'avons pu découvrir aucune attestation sur sa présence dans l'armée ottomane lors de la conquête de l'Egypte. Bien au contraire, il semble qu'il passa dans le Rûm l'hiver de 1516-1517 si l'on en juge d'après le document E. 7296 des Archives de Topkapı, publié dans notre étude « Notes et documents sur les Ottomans, les Safavides et la Géorgie, 1516-1521. Etudes turco-safavides, VI », *Cahiers du monde russe et soviétique*, XX/2, 1979, p. 249 sq. Nous supposons que Šâdî Paşa fut

en fonctions comme beylerbey du Rûm jusqu'en novembre 1520, ou peu après, où il dut succéder comme *kapûdân paşa* à Kanlı Ğa'fer Ağa, destitué et exécuté (Bo 9 v-10 r). Dans les premiers mois de 1521, il devint beylerbey du Karaman (Bo 15 r), mais, suite à des plaintes émises contre lui dans la province, il fut destitué au printemps de la même année (Bo 18 r). On le retrouve en décembre 1521 mentionné une nouvelle fois comme bey du sandjak d'Avlônya avec un traitement annuel de 535.000 aspres (D. 9772). Il fut nommé de nouveau beylerbey du Karaman au début de 1522 (Bo 46 v) et mourut en exerçant cette charge au cours de l'hiver de 1522-1523 (Bo 74 r).

⁽¹⁾ Muşṭafâ Beg, bey du sandjak d'Avlônya, avait été nommé bey de Silistre le 6 janvier 1516 (1.XII.921) (HÇ 473). Nous n'avons pu l'identifier d'une manière sûre avec aucun Muşṭafâ cité dans les sources au cours des années suivantes et savons seulement qu'il se trouvait remplacé à Silistre en 1521 par un certain Mahmûd Beg, qui prit part en tant que tel à la campagne de Belgrade (F 509, 513).

⁽²⁾ Feraḥşâd (ou Ferruhşâd) Beg b. Korkmaz b. Kôr Muhammed b. Kara Yüyük 'Osmân Beg, ce dernier étant le père de Gelâlü-ddîn 'Alî, père d'Uzun Hasan Akyunlu. Vizir de Murâd b. Ya'kûb b. Uzun Hasan, Feraḥşâd alla se réfugier à Baybûrd lorsque ce dernier fut chassé du Fârs par Šâh Isma'il en 1503, puis se rendit à Trébizonde, dont Selîm était alors le gouverneur. En juillet 1514, au début de la campagne de Çaldıran, il mena un raid contre le gouverneur safavide d'Erzinğân, le battit et s'empara de la ville, cf. HÇ 460; S 255; MS 136 r; [Bayburdu Osman], *Tevârîh-i Cedid-i Mir'ât-i Cihân*, éd. C.N. Atsız, Istanbul 1961, pp. 18-19. Cette action lui valut une charge de *müteferrika* de la Porte avec un traitement de 400 aspres, un présent de mille

Au bey de Tırhâla, Sinân Beg⁽¹⁾. *Eşrefiyye* : 800 pièces.

Au bey de Filôrina, Yûnus Beg⁽²⁾. Argent comptant : 30.000 aspres (*otuz bin akça*).

Au bey de Prizrîn, 'Alî Beg⁽³⁾. Argent comptant : 30.000 aspres.

Au *defterdâr* des *tîmâr* de Roumérie (*Rûm Élinüñ tîmâr defterdâri*) Muhammed Çelebî⁽⁴⁾. *Eşrefiyye* : 492 pièces (*dört yüz ırksan iki sikke*).

A Ramażân oğlu Maḥmûd Beg⁽⁵⁾. *Eşrefiyye* : 400 pièces. Argent comptant : 30.000.

pièces d'or et une robe d'honneur, cf. Bayburdlu Osman, *op. cit.*, p. 19. Il prit part aux batailles de Marğ Dâbiķ et de Riddâniyya (S 353, Hammer 305) et reçut des *timâr* dans la région de Bayburd, cf. Bayburdlu Osman, *op. cit.*, p. 23; İsmet Miroğlu, XVI. yüzyılda Bayburt sancağı (Le sandjak de Bayburt au XVI^e siècle), Istanbul 1975, pp. 49, 51, 61, 65, 66, 68. Feraḥşâd serait mort à Médine, au temps de Soliman le Magnifique (Bayburdlu Osman, *op. cit.*, p. 19), postérieurement à 1525 (SO, IV, 13).

⁽¹⁾ Sinân Beg. Attesté comme bey du sandjak de Tırhâla au début de juillet 1516 (VI.922) (HÇ 478). Il semble qu'il reçut l'ordre de demeurer en Egypte à la tête du contingent des soldats de Roumérie le 30 août 1517 (12.VIII.923) (HÇ 492), lorsque Selîm quitta le Caire. Il fut remplacé le 12 octobre 1517 (26.IX.923) comme bey de Tırhâla par Aḥmed Beg b. Yaḥṣî Beg, bey de Damas (HÇ 493, IT 149). Accusé avec Fâ'iķ Beg (cf. *infra*, note 4 p. 188) d'avoir détourné les soldes de ses troupes, il fut rappelé à Istanbul en avril 1519 et exécuté dès son arrivée (Ibn Iyâs 282, 287, 317).

⁽²⁾ Yûnus Beg, gouverneur mamlouk de 'Ayn Tâb, s'était rallié à Selîm avec ses troupes le 18 août 1516 (19.VII.922) (HÇ 479, MS 181 r, S 331), veille de l'entrée des Ottomans dans la ville et une semaine avant la bataille de Marğ Dâbiķ à laquelle il dut participer. Le 12 septembre (14.VIII), lors de la halte à Alep, il fut nommé bey du sandjak de Flôrina, en Macédoine aujourd'hui grecque (HÇ 480). Yûnus Beg fut tué à la bataille de Riddâniyya, le 22 janvier 1517 (HÇ 485, S 357).

⁽³⁾ Arâniđ oğlu 'Alî Beg semble avoir été peu auparavant beg du sandjak de Begşehir, dans le Karaman, avec un traitement annuel de 174.000 aspres (D. 9772), sans doute à la succession de Karlı oğlu Sinân Beg, tué à Čaldıran (HÇ 462, S 266). 'Alî Beg est encore mentionné comme bey de Prizrîn en décembre 1521 avec un traitement annuel de 263.000 aspres (D. 9772). Il semble avoir été nommé peu après bey d'Avlônya et aurait été tué en septembre-octobre 1522 (XI.928) lors du siège de Rhodes, cf. Ö.L. Barkan, dans D. 9772, p. 303, note 1 (données tirées d'une continuation encore inédite du *Tâğü-ttevârîh* de Sa'dü-ddîn).

⁽⁴⁾ Kulaksuz Mehmed Çelebî occupa ce poste jusqu'au 30 décembre 1517 (16.XII.923), date à laquelle il fut nommé 'arab defterdâri (intendant des finances de Syrie et de Palestine) (HÇ 495).

⁽⁵⁾ Ramażân oğlu Maḥmûd Beg b. Arslan Dâvud, dynaste de Cilicie (1510-1517). Officiellement vassal des Mamlouks, il n'entretint pas moins d'étroites relations avec Selîm auquel on le voit envoyer une ambassade le 24 juillet 1515 (12.VI.921), puis rendre personnellement visite le 21 octobre de la même année (13.IX.921) (HÇ 465, 470). Le 9 août 1516 (10.VIII.922), il rejoignit dans la région d'Elbistân l'armée ottomane, en route vers la Syrie (HÇ 478). Il combattit dans l'aile droite à Marğ Dâbiķ (S 333, Hammer 276) et, le 30 août (1.VIII.922), pendant la halte à Alep, fut fait bey de sa propre principauté, constituée en sandjak ottoman (HÇ 480). Il combattit dans l'aile droite à la bataille de Riddâniyya et y fut tué le 22 janvier 1517 (S 353, 357; HÇ 485; Hammer 305).

Au bey de Gazze, Muhammed Beg⁽¹⁾. Argent comptant : 60.000 aspres (*altmış bin akçe*).

Au bey de Jérusalem (*Kuds begi*), İskender Beg⁽²⁾. Argent comptant : 60.000 aspres.

Au bey d'Aydın, Bâli Beg⁽³⁾. Argent comptant : 50.000 aspres (*elli bin akçe*).

Au bey de Sivâs, Fâ'iç Beg⁽⁴⁾. *Eşrefiyye* : 800 pièces.

⁽¹⁾ Mehmed Beg b. 'Isâ Beg, destitué le 31 août 1515 (21.VII.921) du sandjak d'Herzégovine (HČ 468), avait été nommé bey d'Avlônya le 6 janvier 1516 (1.XII.921) (HČ 473). A Damas, le 20 septembre 1516 (3.IX.922), il fut chargé par Selîm de partir en avant-garde en Palestine, de conquérir Gazza et reçut dès ce moment le titre de bey de ce sandjak, encore au pouvoir des Mamlouks (HČ 481, S 342). Il combattit dans l'aile gauche, avec les troupes de Roumélie, à la bataille de Hân Yûnus, le 21 décembre (S 347). Il semble qu'il mourut « dans ces parages » (*o taraflarda*) dans les années qui suivirent (SO, IV, 107). S'il demeura jusqu'à la fin bey de Gazza, sa mort dut survenir avant 1524 où ce sandjak se trouvait sans titulaire (Bo 98 r).

⁽²⁾ Evrenôs oğlu İskender Beg, bey du sandjak d'Herzégovine depuis le 31 août 1515 (21.VII.921) (HČ 468) (à la succession de Mehmed Beg b. 'Isâ Beg, cf. *supra*, note 1), avait été nommé bey de Jérusalem pendant la halte de Selîm à Damas (fin septembre — mi-décembre 1516) (S 342). Il occupa cette fonction jusqu'au 12 octobre 1517 (26.IX.922) où il devint bey d'Alexandrie d'Albanie (İskenderiyye, Shkodër) (HČ 493), où il se trouvait toujours en 1521 avec un traitement annuel de 512.000 aspres (D. 9772).

⁽³⁾ Bâli Beg, bey du İç Éli, avait reçu le sandjak d'Aydın à Damas, le 29 novembre 1516 (4.XI.922) avec un traitement annuel de 482.000 aspres (HČ 481). Il est cité dans les mêmes fonctions et avec un traitement de 537.000 aspres en décembre 1521 (D. 9772). Nous n'avons pu déterminer avec certitude la suite de sa carrière et savons seulement qu'il n'était plus en poste à Aydin au début de 1523 (F 539, *sub* 16.II.929).

⁽⁴⁾ Bey du sandjak de Sivâs, Fâ'iç Beg avait été

destitué le 26 août 1515 (16.VII.921) pour être arrivé en retard au siège de Kemâh (HČ 468). Rétabli peu après dans ses fonctions, il fut destitué une seconde fois le 23 novembre de la même année (16.X.921), pour les mêmes raisons que Şâdî Paşa (cf. *supra*, note 2 p. 185), sous les ordres de qui il servait. Il suivit celui-ci dans son emprisonnement à Edirne et fut libéré en même temps que lui, le 26 avril 1516. Comme il avait été remplacé à Sivâs le 26 novembre 1515 (19.X.921) par Ahmed Beg b. Yahşı Beg (HČ 472) et que ce dernier reçut le sandjak de Damas le 12 octobre 1516 (15.IX.922) (IT 144), nous supposons que Fâ'iç Beg fut une nouvelle fois nommé à Sivâs à cette date ou peu après. Chargé le 30 août 1517 de demeurer en Egypte à la tête d'un contingent de *sipâhi* d'Anatolie (HČ 491), il en fut rappelé en avril 1519 (IV.925), accusé avec Sinân Beg (cf. *supra*, note 1 p. 187) d'avoir détourné les soldes des *sipâhi* servant en Egypte (Ibn Iyâs 282, 284, 287). Plus heureux que Sinân Beg, il recouvrira la liberté et le sandjak de Sivâs où on le voit attesté en décembre 1521 avec un traitement de 333.000 aspres (D. 9772). Un document ottoman dont nous préparons la publication montre qu'il devint bey de Baybûrd dans les mois qui suivirent, mais pour un temps fort bref puisqu'on connaît un registre de recensement du sandjak de Baybûrd qui fut commencé en 928 / 1.XII.1521-19.XI.1522 sous son successeur İdrîs Beg b. 'Ömer Beg (İsmet Miroğlu, *op. cit.*, p. 20), lequel était toujours en fonctions en 1527 (D. 5246). Nous n'avons pu déterminer avec certitude la suite de la carrière de Fâ'iç Beg et ne savons s'il convient de l'identifier avec Fâ'iç Paşa, beylerbey du Zûl-ı-kâdriyye de 1536 à 1539 (Bo 248 v, 331 r).

Au bey du sandjak du Teke, Ferhâd Beg⁽¹⁾. Argent comptant : 50.000 aspres.

Au bey de Kânkırı, Muhammed Beg⁽²⁾. *Eşrefiyye* : 400 pièces.

Au bey de Čorum, Haydar Beg⁽³⁾. *Eşrefiyye* : 800 pièces.

Au bey du Ҫarasi, Hüseyin Beg⁽⁴⁾. *Eşrefiyye* : 400 pièces.

⁽¹⁾ L'*emîr-i 'alem* Ferhâd Beg avait été nommé le 31 août 1514 (10.VII.920) bey de sandjak (HČ 463), probablement du Teke. On le trouve en effet mentionné en tant que tel pendant la campagne d'Egypte, où il participa aux batailles de Marğ Dâbiķ et Hân Yûnus (S 331, 347). Il occupait toujours cette fonction en décembre 1521, avec un traitement annuel de 422.000 aspres (D. 9772). A peu près au même moment, il dut être nommé bey de Tripoli de Syrie, puis, aussitôt, beylerbey de Syrie en *muharrem* 928 / 1^{er} - 31 décembre 1521 (Bo 47 v, IT 160). Il mourut à Damas le 8 mai 1523 (22.VI.929) (Bo 75 r, IT 161).

⁽²⁾ Mehmed Beg b. Sinân Paşa. Parent de Hasan Beg, intendant (*kethüdâ*) du grand-vizir Hâdim Sinân Paşa, il participa à la bataille de Ҫazza le 21 décembre 1516. Après la victoire, Hasan Beg et lui furent envoyés auprès de Selîm comme « porteurs de bonnes nouvelles » (*müjdeğî*), avec les trophées et les têtes coupées. En récompense, le sultan accorda à Mehmed Beg le 26 décembre (1.XII.922) 170.000 aspres et un sandjak (HČ 483). Le document D. 9255 montre donc que celui de Kângiri lui avait été attribué trois semaines plus tôt et on sait qu'il le garda jusqu'au 12 février 1518 (1.II.924) où il fut nommé bey d'Ankara. Etant donné le nombre de beys nommés Mehmed en poste à cette époque et la difficulté qu'il y a à les distinguer les uns des autres, nous n'avons pu déterminer avec certitude la suite de la carrière de celui-ci. Peut-être est-il l'*emîr-âhîr* (maître des écuries) Mehmed Beg qu'on voit attesté comme bey d'Ankara avec un traitement de 400.000 aspres en décembre 1521 (D. 9772).

⁽³⁾ On sait par son surnom de *čâsnigîr başı*, ou

ser-zevvâkîn, que Haydar Beg avait été chef des goûteurs de plats au Palais impérial avant d'accéder à un gouvernorat. Nous ignorons à quelle date il avait été nommé à Čorum. Il apparaît qu'il s'y trouvait toujours en décembre 1521, avec un traitement de 286.000 aspres, et cumulait cette charge avec celle de bey du Čânik, lui rapportant une annuité équivalente de 286.000 aspres (D. 9772). On constate toutefois que le total de ces deux revenus donne 572.000 aspres, somme extrêmement considérable puisque le supérieur hiérarchique direct de Haydar Beg, Lala Sinân Paşa, beylerbey du Rûm, ne touchait que 600.000 aspres au titre du sandjak d'Amâsyâ. On peut donc se demander si, bien que répétée deux fois dans le document D. 9772, la somme de 286.000 aspres ne correspond pas au traitement total de Haydar Beg pour les deux sandjaks de Čorum et du Čânik réunis sous son autorité. On retrouve le même Haydar Beg cité en 1527 comme bey de Tripoli de Syrie avec un traitement de 400.000 aspres (D. 5246). Sous réserve de confirmation, il nous semble vraisemblable de considérer ce chiffre comme une augmentation plutôt que comme une diminution par rapport au traitement de 1521. Nous n'avons pu déterminer avec certitude la suite de la carrière de Haydar Beg.

⁽⁴⁾ Ancien bey de 'Alâ'iyye (Alanya), Hüseyin Beg avait reçu le sandjak du Ҫarasi le 31 août 1515 (21.VII.921) (HČ 468). Il fut nommé le 10 décembre 1516 (15.XI.922) bey du Hamîd (HČ 482), poste où on le trouve encore en décembre 1521 avec un traitement de 273.000 aspres (D. 9772). Il ne fut remplacé dans le Ҫarasi que le 7 janvier 1517 (13.XII.922) par Behrâm Beg (HČ 484).

Au bey du Ḥamîd, Hüseyen Beg⁽¹⁾. Argent comptant : 50.000 aspres.

Au *defterdâr* des *tîmâr* d'Anatolie, İskender Čelebî⁽²⁾. *Eşrefiyye* : 300 pièces (*üç yüz sikke*).

A l'ancien agha des *'azab* d'Anatolie, Mehmed, fils du beg de Ḥîşâr⁽³⁾ (*Anâtlîlîda sâbiķâ 'azab ağası olan Ḥîşâr begi oğlu Muhammed*). *Eşrefiyye* : 292 pièces (*iki yüz toksan iki sikke*).

Au bey des *yaya* d'Aydın (*Aydın yayaları begi*), Serrâğ 'Alî⁽⁴⁾. *Eşrefiyye* : 60 pièces (*altmış sikke*).

A Hâğâ Mîr Čân Tâğır⁽⁵⁾. *Eşrefiyye* : 100 pièces (*yüz sikke*).

Aux *čavuš* détenteurs de *tîmâr* se trouvant au Seuil de la Fortune (*âsitâne-i devletde tîmârla olan čavuślara*). Argent comptant : 42.600 aspres⁽⁶⁾ (*kırk iki bin altı yüz akča*).

Aux *subaşı* et *sipâhî* de Roumélie (*Rûm Élinüñ subaşılarına ve sipâhîlerine*). Argent comptant : 4.841.486 aspres⁽⁷⁾ (*kırk sekiz kerre yüz bin ve kırk bir bin dört yüz sekzen alt' akča*).

Aux *subaşı* et *sipâhî* d'Anatolie. Argent comptant : 2.080.250 aspres⁽⁸⁾ (*yigirim kerre yüz bin dalı sekzen bin iki yüz elli akča*).

Aux *sipâhî* du Karaman. Argent comptant : 177.000 aspres⁽⁹⁾ (*yüz yetmiş yedi bin akča*).

Aux *sipâhî* du Rûm. Argent comptant : 20.000 aspres⁽¹⁰⁾ (*yigirim bin akča*).

Total (*yekûn*). *Eşrefiyye* : 21.244 pièces⁽¹¹⁾ (*yigirim bir bin iki yüz kırk dört sikke*).

⁽¹⁾ On sait qu'il fut bey du Ḥamîd jusqu'au 10 décembre 1516 (15.XI.922) où il reçut le sandjak du Menteše (HČ 482). Nous n'avons pu déterminer avec certitude la suite de sa carrière. D'après la note précédente et celle-ci, on remarquera que le 10 décembre 1516 constitue un *terminus ad quem* pour la datation du document D. 9255 puisqu'après cette date, les détenteurs du Kara et du Ḥamîd ne sont plus les deux Hüseyen.

⁽²⁾ Il doit s'agir du futur *baş defterdâr* İskender Čelebî, en poste de 1525 à 1535, célèbre pour sa richesse, sa disgrâce et son exécution ignominieuse à Bağdâd, cf. 'Alî, *op. cit.*, ff. 354 r-354 v; SO, I, 345-346.

⁽³⁾ Nous n'avons pu identifier ce personnage. On ignore si son père était bey de [Kara] Ḥîşâr [-ı Şâhib] (= Afyon) ou de [Şebîn Kara] Ḥîşâr. De toute manière, nous n'avons pu découvrir les noms des titulaires de ces deux sandjaks en décembre 1516.

⁽⁴⁾ On trouve ce personnage attesté dans les mêmes fonctions en décembre 1521, avec un traitement de 85.000 aspres (D. 9772). Sur les *yaya*, voir M.Z. Pakalın, *op. cit.*, III, pp. 608-610. En 1527, Serrâğ 'Alî est attesté comme bey du Čânik avec un traitement de 150.000 aspres (D. 5246).

⁽⁵⁾ Nous n'avons pu identifier ce personnage.

⁽⁶⁾ Le total des prêts individuels en aspres mentionnés jusqu'ici s'élevait à 740.000 aspres, d'où un total partiel de 782.600 aspres. Sur les *čavuš*, voir M.Z. Pakalın, *op. cit.*, I, pp. 332-336.

⁽⁷⁾ D'où 5.624.086 aspres. Voir les articles « *sipahi* » et « *subaşı* » dans M.Z. Pakalın, *op. cit.*, III, pp. 230 sq et 259-261.

⁽⁸⁾ D'où 7.704.336 aspres.

⁽⁹⁾ D'où 7.881.336 aspres.

⁽¹⁰⁾ D'où 7.901.336 aspres.

⁽¹¹⁾ Total exact.

Soit, en comptant en aspres : 1.062.200 aspres⁽¹⁾ (*be-ḥisâb-i aḳča on kerre yüz bin ve altmış iki biñ iki yüz aḳča*).

En argent comptant : 7.921.336 aspres⁽²⁾ (*yetmiš tokuz kerre yüz biñ dahî yigirim bir biñ üç yüz otuz alt'*).

Total général (*ġem^{con}*) : 8.983.536 aspres⁽³⁾ (*seksen tokuz kerre yüz biñ dahî sekzen üç biñ beş yüz otuz alt' aḳča*).

⁽¹⁾ D'où on déduit le cours de 1 *esrefî*
= 50 aspres.

⁽²⁾ Total inexact, excédant de 20.000 aspres

celui que nous avions obtenu *supra*, note 10
p. 190.

⁽³⁾ Total exact.

جُرْدُم بَكِ	فَرْسِي بَكِ	حَمِيد بَكِ	جَمِيد بَكِ	سَانَ باشا يَه	يُونَس باشا يَه	جَمِيد مَرْضَن مَذْكُور بَنْ
حَسِين بَكِ	حَسِين بَكِ	حَسِين بَكِ	حَسِين بَكِ	اَشْرَفِيَه	اَشْرَفِيَه	
نَقْدَه				دَهْرَ بَوزِ سَكَه	دَهْرَ بَوزِ سَكَه	
الَّتِي بَيكِ اَنْجَه				دَهْرَ بَوزِ سَكَه	دَهْرَ بَوزِ سَكَه	
اَمْلُوْلِي تَهَارَلِيَه	اَمْلُوْلِي سَاتِيَا	اَمْلُوْلِي سَاتِيَا	اَمْلُوْلِي قَاضِي عَكْرَه	اَمْلُوْلِي باشا يَه	اَمْلُوْلِي باشا يَه	
دَفْرَهَارِي اَسْلَمْ جَلِيلِيَه	عَرْب اَغْنَاهِي اَوْلَاهِ	حَسَارِ بَكِ دَغْلَيْهِمْ	اَشْرَفِيَه	اَشْرَفِيَه	اَشْرَفِيَه	
حَسَارِ بَكِ دَغْلَيْهِمْ	بَيِّنَ سَلَاجِ عَلِيَهِ	اَجْيُوز سَكَه	اَشْرَفِيَه	بَيكِ سَكَه	بَيكِ سَكَه	
اَكْبَرْ لَهْسَان اَكِيْيَه	الْفَشِ سَكَه					
حَوْلَجَهِ مِيرَهَان	آسِنَاهِ دَولَتِه	تَاهِ جَيِّهِ	اَشْرَفِيَه	رَوْمَلِي بَلَكَرْ بَكِيَه	سَانَ باشا يَه	
تَاهِ لَهَلَهِ اَوْلَاهِ		بَادَشَلَهِ	بَوزِ سَكَه	صَطْنَيِهِ باشا يَه		
اَشْرَفِيَه				اَشْرَفِيَه	بَيكِ سَكَه	
تَرْفَ اَكِيْ بَيكِ اَنْجَه	اَنْجَه			اَشْرَفِيَه	بَيكِ سَكَه	
اَنْجَه				اَشْرَفِيَه	سَكَانِ بَيكِ اَنْجَه	
اَمْلُوْلِي سَباشِلِه	دَوْمِ الْمَلَكِ سَوْ اَشِلَرِه	دَوْمِ الْمَلَكِ سَوْ اَشِلَرِه	اَوْلَوْنِيَه سَخَانَيِهِ بَكِ	خَيْرِ بَكِ		
اَسْپَاشِلِه	وَسِبَاشِلِه	وَسِبَاشِلِه	صَادِيِهِ بَكِ	نَقْدَه		
نَقْدَه			اَشْرَفِيَه	يُوزِ بَيكِ اَنْجَه		
يَكْنَ كَنْ بَوزِ بَيكِ دَجِي	قَرْ سَكَنَزَكَنْ بَوزِ بَيكِ	قَرْ سَكَنَزَكَنْ بَوزِ بَيكِ	سَكَنَزَكَنْ سَكَه	فَرْهَشَادِ بَكِ		
سَكَانِ بَيكِ اَكِيْوَز	وَقْرَ بَرِيَه دَهْرَ	وَقْرَ بَرِيَه دَهْرَ	نَلَوْزِهِ بَكِ	اَشْرَفِيَه		
اَنْجَه	بَوزِ سَكَانِ التَّاهِه	بَوزِ سَكَانِ التَّاهِه	بَوزِ سَكَه	سَكَنَزَكَنْ سَكَه		
دَوْمِ سَباشِلِه	فَرْهَانِ سَباشِلِه	دَوْمِ سَباشِلِه	رَوْمَلِي بَلَكَرْ بَكِيَه	بَرِيزِنِيَه بَكِ		
بَيكِ بَيكِ اَنْجَه	بَوزِ بَيكِ بَيكِ اَنْجَه	بَيكِ بَيكِ اَنْجَه	دَفْرَهَارِي مَحْدُجَلِيَه	عَلَيْ بَكِه		
			اَشْرَفِيَه	نَقْدَه		
			دَهْرَ بَوزِ سَكَه	اَوْنَزِيَه		
				دَهْرَ بَوزِ سَكَه	اَوْنَزِيَه	
يَقْنَ طَقْزَكَنْ بَوزِ بَيكِ دَي	اَشْرَفِيَه	بَيكِ بَرِيَه اَيْزِرْ قَرْت	تَدْسِ بَكِ اَسْكَنَهِه	غَنِيِهِ بَكِيْهِ مَحْمَدِ بَكِه		
بَيكِ بَرِيَه اَجْيُوزِرَاهُزِلَه		دَهْرَ سَكَه	نَقْدَه	نَقْدَه		
اَنْجَه		اَنْجَه	الَّتِي بَيكِ اَنْجَه	الَّتِي بَيكِ اَنْجَه		
اَنْجَه	اَنْجَه	اَنْجَه	اَنْجَه	اَنْجَه		
سَكَانِ طَقْزَكَنْ بَوزِ بَيكِ						
دَجِي سَكَانِ بَنْتِيَرِز اَوْ قَوْلَاتِ						
اَنْجَه						

Document D. 9255 des Archives du Palais de Topkapi, Istanbul.